



27

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME 22^{ème} session de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen de la Jamaïque

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de la Jamaïque et la félicite pour son deuxième passage à l'Examen Périodique Universel (EPU).

La Jamaïque a déployé beaucoup d'efforts en vue de mettre en application les recommandations du premier cycle de l'EPU. Nous saluons notamment l'adoption du Plan national de développement appelé Vision 2030 Jamaïque qui constitue un programme stratégique autour duquel gravitent nombreux projets à caractère économique et social. La mise en place de l'INDECOM, une commission indépendante d'enquête, témoigne de la volonté des autorités à combattre l'impunité au sein des forces de sécurité et d'autres agents de l'Etat. La liberté d'expression s'est vue renforcée grâce à l'adoption de la loi sur l'accès à l'information et celle abolissant l'infraction pénale de diffamation.

Néanmoins, l'œuvre humaine étant perfectible, nous formulons au Gouvernement jamaïcain les trois recommandations ci-dessous:

1. Poursuivre ses efforts pour la mise en application de toutes les mesures relatives à la protection des droits de la femme, de l'enfant et des personnes handicapées.
2. Créer une Institution nationale indépendante des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris.
3. Lever l'option de ratifier la Convention contre la torture et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Je vous remercie.

Genève, le 13 mai 2015

Par Sébastien MUTOMB MUJING
Chargé d'Affaires a.i.